

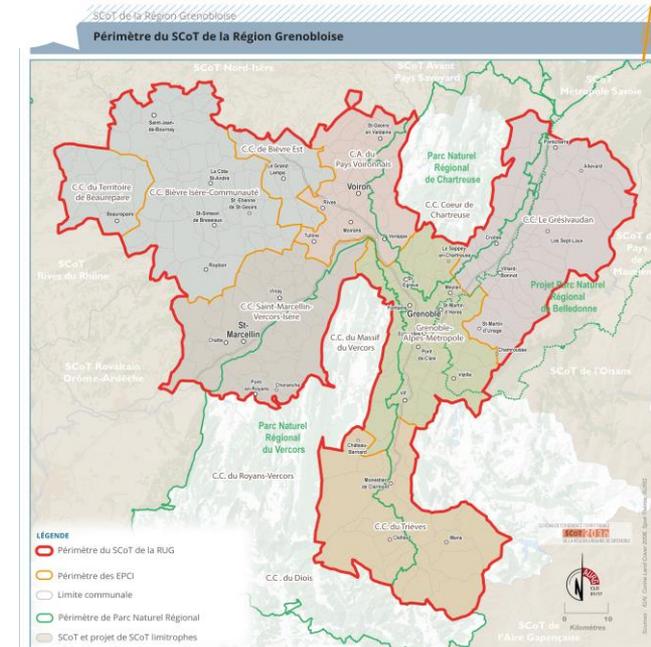
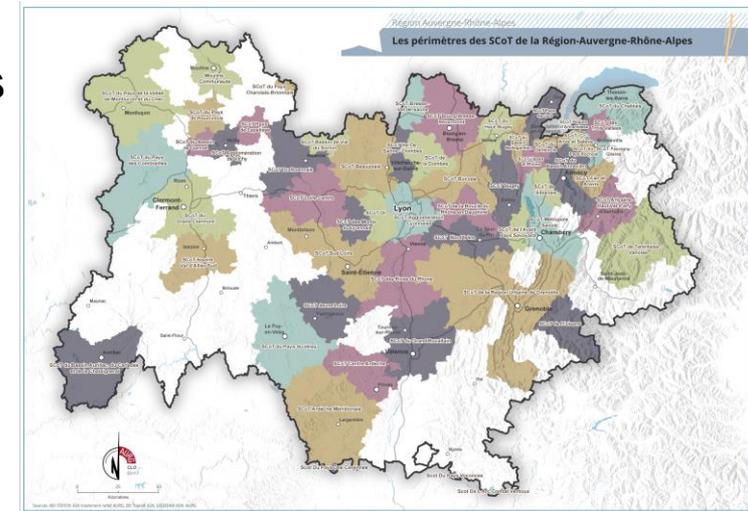
Retour sur le séminaire SCoT et métropolisation

- 1 / Déroulement de la matinée
- 2 / Sujets abordés
- 3 / Quels enseignements et questionnements sur le fond ?
- 4 / Quelques questionnements sur la forme

Sommaire de la matinée

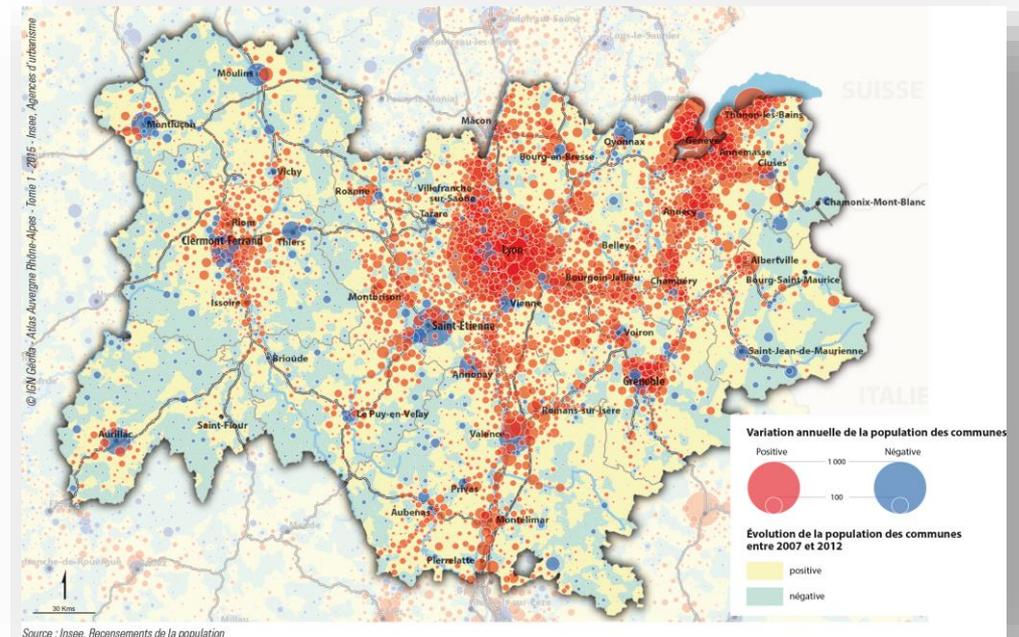
- **Le fait métropolitain et les rapports avec les territoires voisins : une question pour les « centres et les franges » du SCoT**
 - Eclairages sur le fait métropolitain
 - Inter SCoT Lyonnais
 - Inter SCoT / PNR Sillon Alpin
 - Tour de table

- **Opportunités et modalités d'un travail entre territoires de la région grenobloise : pôle métropolitain ? Actions à géométrie variable ? EP SCoT ?**
 - Actions inter territoriales en cours et rappel du protocole de mise en œuvre du SCoT
 - Pistes ouvertes par le SCoT Sud 54 (Nancy)
 - Tour de table

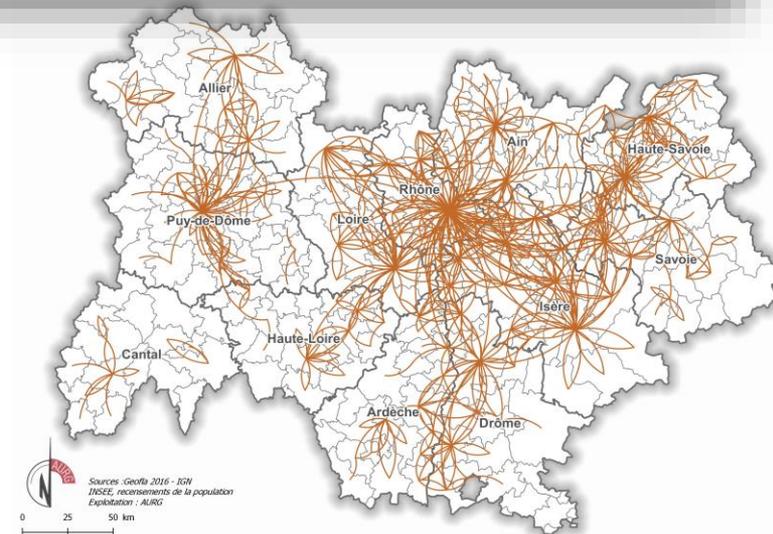


Fait métropolitain >> Benoît Parent de l'Agence d'urbanisme

- **Éléments d'éclairages des dynamiques à l'œuvre sur AuRA :**
 - Évolutions des couvertures en SCoT, de la carte des EPCI
 - évolutions démographiques et des emplois
 - État des revenus d'activités et des taux de pauvreté
 - Flux domicile-travail à l'échelle d'AuRA, au sein de la région grenobloise (entre EPCI), entrant dans la RUG et sortant de la RUG



- **Reconnaître le fait métropolitain :**
 - de la description du processus connu de concentration de la population et des emplois, de spécificité du lien centre-périérie...
 - ... à l'intégration de processus différents : échanges, réseaux coopérations, innovations, créations de richesses



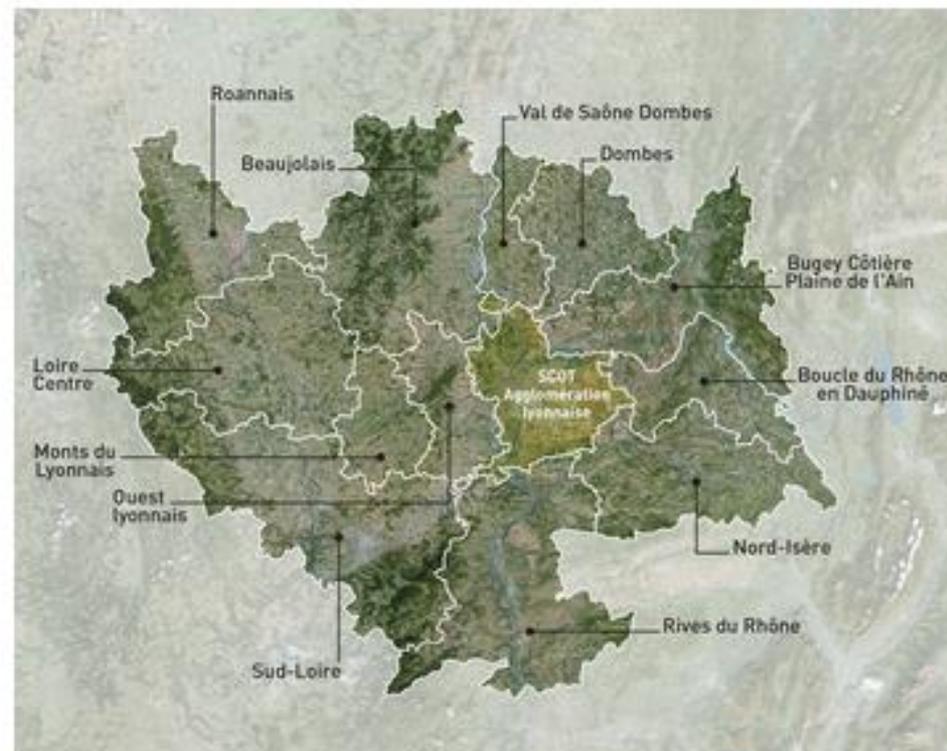
Inter SCoT Lyonnais >> Emmanuel Giraud du SEPAL

■ SCoT SEPAL et aire métropolitaine lyonnaise

- **Un SCoT de l'agglomération lyonnaise « étroit »** : 74 communes, 2 EPCI, 1 400 000 habitants, 715 000 emplois, nombreux pôles de recherche, 7 pôles de compétitivité labellisés, 145 000 étudiants
- **Une aire métropolitaine vaste** : 1 000 communes, 3.2 millions d'habitants, 1.4 millions d'emplois. L'agglomération lyonnaise représente : 6% du territoire 50% de la population et 50 % des emplois.

■ Inter SCoT et projet métropolitain

- **Démarche initiée en 2002 et officialisée en 2004 par la signature d'une convention** entre les 13 SM SCoT > articulation des projets de planification
- Rencontre des présidents 1 X/an et comités techniques toutes les 6 semaines (chefs de projet SCoT, DREAL, Région, Pôle métropolitain)
- Animation par le réseau des agences d'urbanisme (200 000 € financés au prorata population/SCoT)
- Mise en cohérence des orientations d'aménagement sous la forme **d'un chapitre commun, dans chaque SCoT, du projet métropolitain**
- **Démarche de coopération** : échanges, coopérations, innovations. Ex. : **Charte pour un aménagement commercial durable et de qualité** de 2013

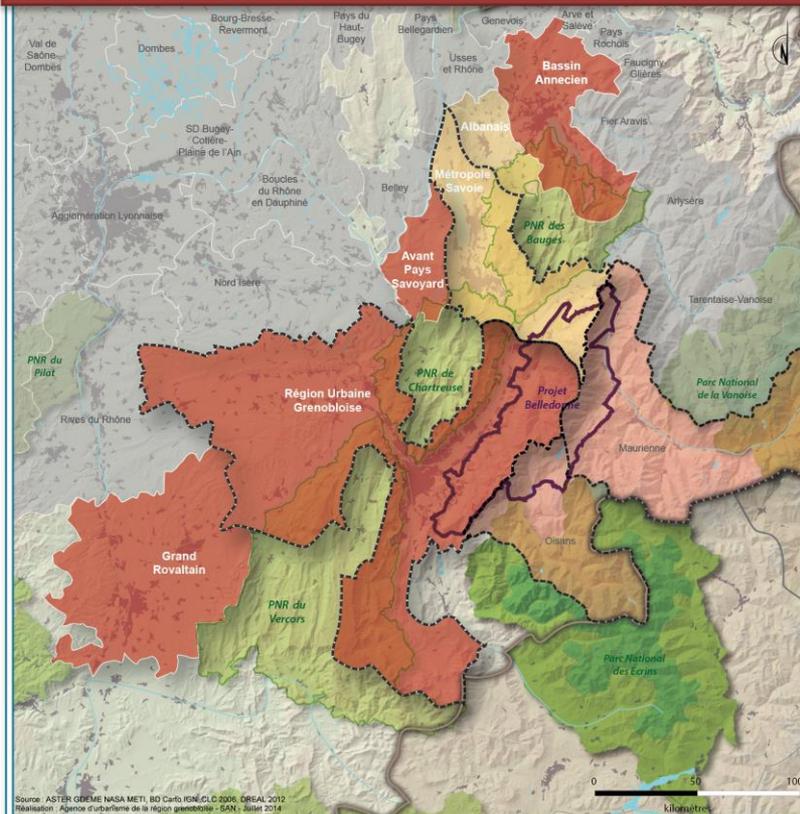


Inter SCoT PNR >> C. Buevoz et F. Pontoire de l'AURG, I. Dunod d'ASADAC-MDP

- **Origine** : poursuivre les travaux initiés de la démarche Inter SCoT - PNR du Sillon Alpin (2006/2010)
- **Démarche**
 - Analyse des thématiques transversales des documents-cadres (DOO des SCoT et contenus des chartes de parc) : habitat, espaces économiques, agriculture/forêt, TVB.
 - Entretiens auprès des territoires
- **Enseignements** : un cadre de dialogue à établir entre maîtrises d'ouvrage SCoT / PLUi et Parcs face :
 - aux besoins d'articulation des démarches notamment sur les « zones de recouvrement », dans le contexte d'élaboration des PLUi et de révision des Chartes
 - aux évolutions liées au « SCoT intégrateurs » (fin de la compatibilité directe PLU(i) / Chartes) et aux contenus des futures Chartes et SCoT à construire... ensemble ?
- **Quelles suites à la démarche ?**
 - Vers des relations et instances de discussions plus formelles entre SCoT (vallées) et Parcs (Montagne) ? Vers un InterSCoT-PNR structuré ?
 - Vers une instance de dialogue interterritoriale pour une contribution collective à la Région en vue du SRADDET ?

6 SCoT, 3 PNR, 1 projet de PNR

Que rapproche ces territoires ? Quelles thématiques se répondent « en miroir » entre territoires de vallée et cœurs de parcs ?



Source: ASTER, GDEM, NASA, METI, BD Cartho, IGN, CLC 2006, DREAL 2012

Réalisation: Agence d'urbanisme de la Région grenobloise - SCoT - Mars 2014

Etat d'avancement des SCoT

- Approuvé
- En élaboration
- En modification/révision

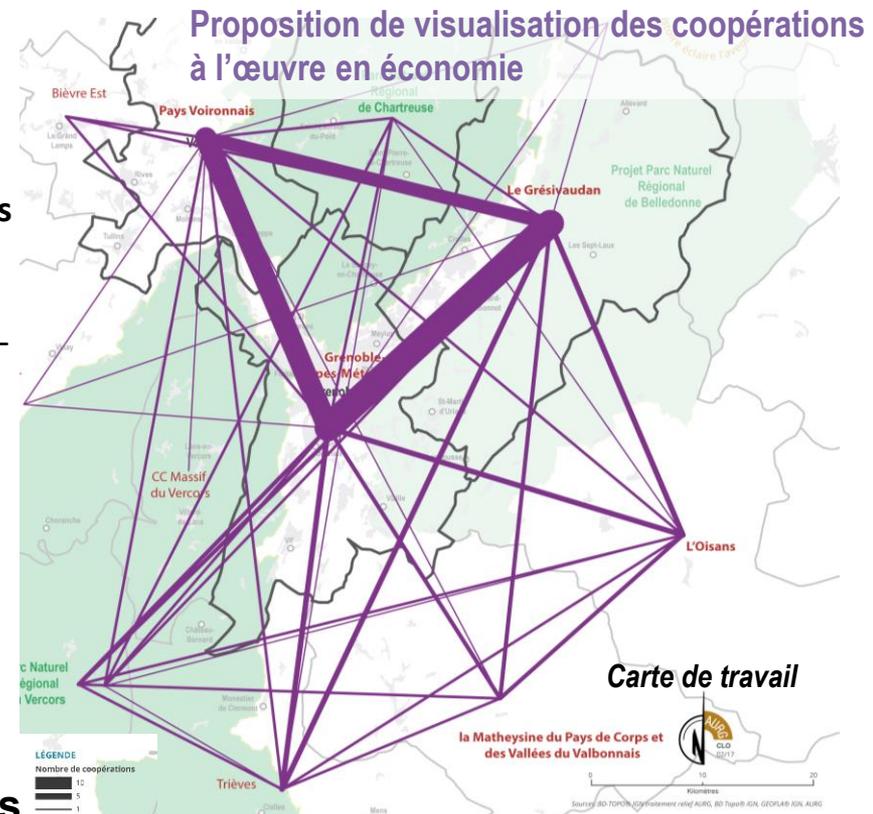
Chartes

- Parcs Naturels Régionaux
- Parcs Nationaux

Actions inter territoriales >> Murielle Pezet-Kuhn de l'Agence d'urbanisme

- **Rappels sur le projet de protocole de mise en œuvre du SCoT de 2013**
 - **Engagements généraux communs :**
 1. S'approprier le SCoT : « **Faire entrer le SCoT dans les territoires** »
 2. Evaluer l'efficacité du SCoT
 3. Evaluer la compatibilité avec le SCoT des POS/ PLU – PLH – PDU
 4. « **Se donner les moyens de faire** » sur habitat, économie, commerce, déplacements, ressources naturelles, agricoles et forestières, qualité de vie
 - **Responsabilités de chacun** sur ces 4 champs pour garantir la cohérence des politiques publiques et l'articulation entre les logiques de planification et de projet : EP SCoT, EPCI, ingénierie technique.

- **Repérage des nombreuses initiatives d'actions interterritoriales**
 - Un long historique de planification à large échelle
 - Des initiatives de coopération autour du Sillon Alpin
 - Une accélération de coopérations inter territoriales mais sur des champs souvent sectoriels :



- ✓ Economie : participation commune à différents salons (MIPIM, Moutain Planet...), au pôle de compétitivité Minalogic, mutualisation d'équipements agro-alimentaire...
- ✓ Environnement, déplacements, aménagement du territoire

SCoT Sud 54 >> Hervé Nadal et Vincent Cuffini-Valero de MENSIA

Les déterminants du développement des coopérations : le cas du Sud54

✓ L'élaboration du SCoT, une démarche qui a permis :

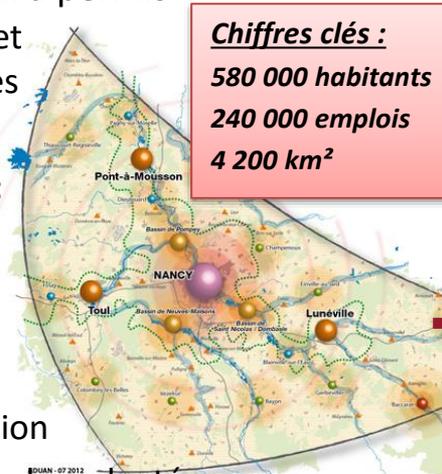
- de renouveler le regard sur le territoire et mettre en évidence les interdépendances
- de consacré des thématiques partagées
- **de créer une scène politique commune: la « coopérative des 20 »**

✓ L'identification

- les limites de l'exercice
- des sources d'optimisation et mutualisation
- des échelles et modes d'intervention les plus adaptés par politique publique
- et le partage des données financières des EPCI

Chercher le type de valeur ajoutée attendu avec des réponses claires et concrètes

- **Coordination** : faire mieux avec ce que l'on a, faire mieux ce que l'on fait déjà en le faisant ensemble
- **Union** : faire +, avec + de moyens car unis à la bonne échelle
- **Innovation** : faire autrement, avec de nouveaux modèles, en partageant et diffusant l'innovation dans différents domaines



Exemples de cas des solutions concrètes et pragmatiques adoptées par les territoires :

- ✓ Pôle métropolitain lyonnais
- ✓ Assemblée régionale du Genevois français
- ✓ Nantes métropole
- ✓ Toulouse métropole >> **annexe**

Ex. de solutions concrètes et pragmatiques en termes d'économie :

- ✓ Meilleure coordination de l'offre économique
- ✓ Coordination des actions en matière d'implantation d'entreprise
- ✓ Coordination d'actions de promotion, marketing territorial
- ✓ Développement coordonné de filières économiques

En termes de déplacements >> **annexe**

Enseignements, constats et questionnements en séance

- Où en est le **réseau des 8 villes** (pm : Lyon, Grenoble, Valence, Chambéry, Annecy, Bourg-en-Bresse, Roanne, Saint-Etienne) ? Ne faut-il pas le relancer et intégrer l'Auvergne?
- Ce qui caractérise Grenoble, ce ne sont pas les contraintes géographiques (risques, éloignement des flux) mais bien les **synergies entre acteurs, les projets...**
- **De nombreuses coopérations** inter-territoires existent déjà:
 - ✓ face à l'inadéquation des périmètres de production des politiques publiques des EPCI avec les besoins
 - ✓ Travailler ensemble n'est pas un choix, c'est une nécessité pour la vitalité économique
 - ✓ L'absence de pôle métropolitain ne se traduit pas par un manque de coopérations > **ne pas confondre les outils et les objectifs de relations inter territoriales**
- Le **contexte** de recomposition intercommunale et d'évolution des compétences des collectivités est **peu propice à penser le long terme**
- Sentiment désagréable d'être « **un territoire de frange** »

Particulièrement liés au SCoT

- Vaut-il mieux un Inter SCoT, qu'un grand SCoT?
- Le SCoT met en évidence les interdépendances et les thèmes d'action partagés (mobilité, développement économique, eau)
- Comment favoriser des espaces de dialogue entre EPCI ?
- Dépasser la perception du SCoT coercitif

Pistes de travail identifiées en séance

- « **Construire des coopérations réelles** »
 - ✓ La vision de long terme peut être nourrie par les temporalités courtes à travers **des sujets concrets de coopération** (sans nécessité de transfert de compétence) créant une culture commune. Ex. de la Métropole grenobloise à travers ses coopérations en termes d'énergie, de mobilité, de circuits courts, de relations à la montagne
 - ✓ Trouver les sujets de rapport « gagnant/gagnant » entre territoires, de complémentarités
 - ✓ **Les bases du dialogue inter-territorial** : les enjeux à partager, les intérêts communs à trouver, sortir des débats techniques.
 - ✓ Volonté affirmée de travailler avec les PNR Chartreuse et Vercors, mais aussi avec les territoires voisins : Nord-Isère, bassin chambérien, Rovaltain...
 - ✓ Dans les relations montagne / vallée, les coopérations dépendent des sujets de travail trouvés dans un processus pragmatique : agriculture, tourisme, eau
- Sortir de la confrontation à la problématique des franges en **excluant la nécessité de continuité territoriale** des périmètres de coopération
- **La mise en œuvre des SCoT trouve sa pertinence à travers les PLUi.**
- Pour monter des coopérations, les EP SCoT conviennent pour répondre aux objectifs partagés de renforcer les capacités « de voisiner », « d'habitabilité », de « vivre ensemble » et pas seulement de conforter l'attractivité territoriale

Quelques questionnements sur la forme

- Des interventions éclairantes... mais nombreuses et parfois trop courtes



Diminuer le nombre d'interventions ? Changer leur forme ?

- La configuration des lieux et l'exercice proposé :
 - a placé les élus en situation de réaction individuelle,
 - a généré peu d'échanges entre eux, peu de co-construction



Revoir le format de l'exercice ?

- Prévoir **des temps d'ateliers** pour aborder en plus petit nombre et en format de co-construction/ débat ?
- Prévoir un modérateur / animateur élu ?

Pour aller plus loin qu'un séminaire par an : quelques pistes à débattre

Enjeux

- Le SCoT et ses travaux de suivi et de mise en œuvre ne se suffisent pas à eux-mêmes... :
 - ... mieux les connecter aux conditions de la réalisation du SCoT : PLUi, PLH, PDU...?
 - ... mieux les connecter aux projets sur des thèmes inter-territoriaux prioritaires?
 - ... travailler aux échelles les plus appropriées ?
- Aider à asseoir des relations inter-territoires apaisées s'opposant à une logique de relations constructives ?

PISTES

1. **Inscrire, dans la durée, à travers le SCoT, une scène de débat inter-territoire**
2. **Voir l'EP SCoT comme une structure pouvant :**
 - **Porter opportunément des projets de coopération volontaire ?**
 - dans une logique de complémentarités par rapport aux compétences des EPCI
 - à des échelles à géométrie variable selon les sujets permettant d'inclure des collectivités non membres (PNR, Département, Nord-Isère...)
 - dans une logique d'allocation efficiente des ressources et de fléchage de crédits de contractualisation nécessaires au montage de ces projets
 - **Relancer l'Inter SCoT / PNR** >> par rapport à l'actualité des démarches de planification
 - **Organiser le partage d'un discours commun pour peser** dans la représentation du « Sud-Isère » au SRADDET, par rapport à l'Etat... ?
 - **Contribuer à conforter le lien avec les massifs ?**
 - **Construire le dialogue avec l'Inter SCoT Lyonnais ?**

Pour aller plus loin : quelques préalables à débattre

DES PRÉREQUIS

1. Une validation / un portage politique de la poursuite de la démarche et du rôle de l'EP SCoT
2. L'organisation d'un prochain séminaire pour élaborer une feuille de route afin :
 - d'identifier les besoins, sujets et projets potentiels à partager (communauté de destins)
 - de travailler au cadre de gouvernance et aux échelles les plus appropriées
3. Le fléchage de quelques crédits de lancement ISSUS : du contrat Métropolisation ? des contrats avec l'Etat, avec la Région ? de participations de membres de l'EP SCoT ?

EN ATTENDANT...

- Des besoins d'expertise technique?
 - Conforter l'interconnaissance des EPCI, PNR (notamment données fiscales et financières)
 - Identifier les sources d'optimisation et de mutualisation des politique publiques
 - Déblayer les thématiques phares à investiguer en termes d'observation, de projets court terme de coopération (co-voiturage, logistique...)
- Des besoins d'animation d'un dispositif remontant et participatif du type « controverses métropolitaines » ?

Annexe du retour sur le séminaire SCoT et métropolisation : extraits MENSIA

1 /

De nombreuses solutions pragmatiques : la mobilité, le cas du Genevois Français



Assemblée régionale de coopération
du Genevois français

► Des enjeux uniques :

- La plus forte croissance démographique d'Europe : + 10 000 habitants / an, chaque jour 15 nouvelles voitures en circulation
- Une prégnance du phénomène transfrontalier : 42% des actifs travaillent en Suisse

► Une feuille de route qui fixe un cap politique à moyen terme, constitutive du pôle métropolitain :

- Aller vers un Autorité Organisatrice de la Mobilité unique à l'échelle de l'ARC
- Devenir l'interlocuteur unique du Canton de Genève sur le développement et le financement des transports urbains (3 tramways et 2 BHNS en projet)
- Porter pour le compte des membres de nouveaux services à la mobilité : autopartage, covoiturage ...

► En attendant, des rôles clairement définis :

- **EPCI membres AOM** : organisation, gestion et exploitation des transports publics sur leurs ressorts territoriaux respectifs
- **EPCI membres non AOM** : études
- **Pôle métropolitain** : coordination des actions, études d'intérêt métropolitain, préfiguration d'une AOM

GRAND LYON LA MÉTROPOLE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Pôle métropolitain

VIENNAGGLO CAPI PORTE DE L'ISÈRE

- ▶ **Un outil au service de ses membres pour soutenir la performance économique de l'ensemble du territoire métropolitain à partir de 3 axes de travail :**
 - ▶ **Promotion du territoire**
 - Le Pôle métropolitain assure la promotion économique du territoire en lien avec les Agences
 - ▶ **Diffusion des outils de compétitivité**
 - Trois sujets prioritaires : la robotique et les objets connectés, l'innovation constructive et le design
 - Deux types d'actions pour l'instant : le soutien aux concours étudiants, l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'innovation
 - ▶ **Permettre le développement des territoires à enjeux**
 - Identification et mise en œuvre d'une stratégie coordonnée sur deux territoires d'intérêt métropolitain : la plaine de St Exupéry et la Vallée du Gier

Le Pôle peut également s'appuyer sur l'ADERLY qui joue désormais le rôle d'agence de développement et d'attractivité économique de l'ensemble du territoire métropolitain

Les phénomènes de métropolisation connaissent des inscriptions territoriales variées



Un exemple de métropolisation « gagnant-gagnant »

► La métropole nantaise rayonne et nourrit les territoires environnants ...

– **Nantes Métropole, un moteur économique** : +8% / an masse salariale (2009 à 2012)

– **Une richesse diffusée** : 7G€ créés sur Nantes Métropole en 2012 dont 1,7 G€ sont diffusés sur le reste du département

► ... sans empêcher leur croissance économique

Un jeu d'interdépendance se dessine.

Les territoires environnants profitent du dynamisme nantais, accueillent des habitants, développent des services de proximité qui limitent l'évasion des revenus

► ... tout en appuyant une partie de son attractivité sur la qualité de vie des territoires environnants



Un exemple de métropolisation puissante qui profite aux habitants mais peu aux territoires

► La métropole toulousaine, connectée à l'économie-monde est en très forte croissance et nourrit les territoires voisins ... :

– **Toulouse Métropole, un moteur économique puissant** : + 9% / an masse salariale (2009 à 2012)

– **Une richesse largement diffusée** : 80% de la masse salariale versée en Haute Garonne est produite sur Toulouse Métropole

Une disjonction s'opère entre un cœur urbain dynamique et des territoires périphériques d'accueil résidentiel qui bénéficient de faibles retombées du fait de la faiblesse de leur tissu économique local

De nombreuses solutions pragmatiques : la mobilité, des solutions pragmatiques et adaptées à construire

Un niveau d'ambition partagé



Les outils institutionnels adaptés

*AOM sur tout le territoire
 ou bien AOM inter-EPCI sur une partie seulement du territoire + SM SRU avec les autres AOM restées autonomes*

Option 4

*Syndicat mixte SRU
 d'AOM et/ou d'AOT (Région)
 Compétences facultatives*

Option 3

*Syndicat mixte SRU
 d'AOM et/ou d'AOT (Région)
 Compétences obligatoires*

Option 2

Renforcement du SM de SCoT ou de coopération actuel

Option 1

SCoT et métropolisation à l'heure du développement des coopérations territoriales

- ▶ Des débats publics sur l'interaction SCoT / métropolisation souvent parasités par le fait que ces notions interpellent différents registres :

Différentes acceptions créatrices de confusion

SCOT

- Un document de planification territorial réglementaire
- Un projet de développement pour un territoire
- Un SM interterritorial qui porte des actions communes qui contribuent à sa mise en œuvre au-delà de la mission de gestion du document réglementaire
- Un espace de coordination et de régulation plus ou moins intenses

Métropolisation ?

- De nouvelles dynamiques territoriales, aux différentes échelles, et sous différentes formes, sous l'effet de la concentration de la production de richesse dans les grands centres urbains connecté à l'économie des échanges.
- Une nouvelle forme de l'urbanisation du monde dans une économie de plus en plus globalisée
- La traduction institutionnelle de l'évolution des relations de réciprocité entre territoires métropolitains et « métropolisés » ou l'accession au statut de Métropole par l'agglomération centrale

Des registres divers à intégrer pour permettre de questionner la capacité :

- ✓ ***des collectivités à répondre aux dynamiques territoriales rencontrées***
- ✓ ***d'un SCoT qui serait déconnecté des conditions de sa mise en œuvre***